



**DEUXIÈME RAPPORT PROVISOIRE
SUR LE
BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2016-2017**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

CINQUIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Larry Smith

Vice-président
L'honorable Larry Campbell

Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	2
INTRODUCTION.....	4
1 TRANSPORTS.....	5
2 CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	7
3 STATISTIQUE CANADA.....	8
4 STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE.....	10
5 AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	11
6 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.....	13
7 RESSOURCES NATURELLES.....	14
8 ENVIRONNEMENT.....	16
9 ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE.....	18
ANNEXE – TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ.....	20

RÉSUMÉ

Budget principal des dépenses 2016-2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales joue un rôle important en veillant, au nom du Parlement et des Canadiens, à ce que les plans des dépenses du gouvernement soient raisonnables, optimisent les ressources et permettent d'atteindre de manière efficace les objectifs du gouvernement. Pour s'acquitter de ce rôle, le comité examine de près les plans de dépenses du gouvernement présentés au Parlement aux fins d'approbation et il en fait rapport.

À des fins de clarté et de transparence dans la reddition des comptes, le gouvernement fédéral devrait déposer un seul budget pour l'ensemble de l'année. Par exemple, le *Budget principal des dépenses 2016-2017* prévoit que les dépenses fédérales atteindront 251 milliards de dollars pour l'exercice en cours, tandis que le Budget 2016, déposé quatre semaines plus tard, prévoit que les dépenses fédérales atteindront 317 milliards de dollars, soit un écart de 66 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral devrait présenter l'information budgétaire de sorte que les parlementaires et la population générale puissent comprendre.

Dans le présent rapport, le comité attire aussi l'attention sur le thème général du changement et de la transition : des programmes pilotes sont mis à exécution, des mandats sont rajustés, des organismes amorcent des activités et de nouveaux programmes sont conçus. Le comité croit que, pour bien gérer les transitions, le gouvernement doit surveiller de près les progrès pour s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Pour pouvoir discuter des questions relatives à la conception et à l'exécution des programmes, le comité encourage les organismes qui se présenteront devant lui à intégrer à leur délégation des gestionnaires des opérations. En plus, le comité a formulé les observations générales suivantes pour chacun des organismes à l'étude :

1. Transports entreprend un projet pilote pour répartir son crédit au titre des subventions et des contributions en trois crédits distincts, fondés sur une structure de programmes, ce qui pourrait aider les parlementaires à mieux comprendre les résultats escomptés des fonds qu'ils approuvent (page 5).
2. Désireux d'étendre sa portée, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail doit préciser son mandat, cerner de manière proactive les nouvelles occasions d'affaires, mieux faire appel à ses partenaires aux quatre coins du pays et recruter des spécialistes dans les domaines en expansion (page 7).
3. Le financement de Statistique Canada augmente aux fins du recensement de 2016. Comme Services partagés sera responsable de l'infrastructure informatique pour la première fois, Statistique Canada devra gérer soigneusement le recensement (page 8).
4. La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique amorce sa première année d'exploitation complète. Elle doit désormais créer un changement de culture en vue de s'assurer que les habitants du Nord fassent partie de ses activités, tirent parti des possibilités d'emploi, aient accès aux nouveaux logements et que ses activités scientifiques et de recherche sur l'environnement dans le Nord et ses innovations technologiques soient axées sur les résultats et bénéficient au Nord (page 10).

5. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale pourrait rehausser l'efficacité du processus d'évaluation environnementale en élaborant d'autres mécanismes de consultation, en offrant plus d'opportunités aux Autochtones de s'impliquer, en assouplissant les délais établis pour les évaluations et en examinant d'autres options pour les évaluations conjointes avec les provinces et les tierces parties (page 11).
6. Le Secrétariat du Conseil du Trésor changera substantiellement la présentation de l'information financière présentée au Parlement en reportant le budget principal des dépenses après le budget afin de mieux harmoniser les deux documents. Le Secrétariat travaille également avec l'ensemble des ministères et agences afin de fournir de meilleurs renseignements sur le rendement aux Canadiens et au Parlement. Idéalement, il en résultera des projections financières claires et crédibles au sujet des dépenses annuelles des ministères, ainsi que des données précises et mesurables au sujet du rendement axé sur les résultats (page 13).
7. Ressources naturelles procède au renouvellement de programmes de soutien des ressources naturelles et à l'élaboration de nouveaux programmes d'énergies propres, et doit donc s'assurer que ses programmes sont conçus et exécutés de manière à répondre aux besoins des diverses régions du Canada et atteignent des résultats tangibles en ce qui a trait au développement durable des ressources naturelles (page 14).
8. Environnement est le ministère responsable des initiatives fédérales liées aux changements climatiques. Afin d'assurer la réalisation des engagements du gouvernement en ce qui a trait aux changements climatiques, le ministère devra gérer la coordination horizontale, l'efficacité des programmes et l'alignement des priorités (page 16).
9. Énergie atomique du Canada limitée met en œuvre le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et doit prendre soin d'atténuer convenablement les risques et d'optimiser les dépenses; il doit également s'acquitter sans tarder de la responsabilité du gouvernement en matière de déclassé et de gestion des déchets (page 18).

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales « le comité » joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens, en examinant les plans de dépenses du gouvernement fédéral, exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Il étudie les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables et si elles permettent d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs du gouvernement, et il en fait rapport.

Le 22 mars 2016, le comité a publié son [Premier rapport provisoire sur le Budget principal des dépenses 2016-2017](#), plus précisément sur les dépenses prévues de 12 ministères et organismes fédéraux.

Pour son *Deuxième rapport provisoire sur le Budget principal des dépenses 2016-2017*, le comité a retenu neuf autres organismes fédéraux, qui prévoyaient une augmentation ou une diminution importante de leurs dépenses par rapport au Budget principal des dépenses 2015-2016.

Le comité a examiné les dépenses prévues des organismes suivants à l'occasion de quatre réunions :

Le 13 avril 2016

- Transports
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Le 19 avril 2016 (matinée)

- Statistique Canada
- Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique
- Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le 19 avril 2016 (soirée)

- Secrétariat du Conseil du Trésor

Le 20 avril 2016

- Ressources naturelles
- Environnement
- Énergie atomique du Canada limitée

Le présent rapport met en lumière les questions abordées durant l'examen du budget des dépenses des organismes par le comité et inclut les observations du comité sur les principales préoccupations de chacun des organismes.

On trouvera de plus amples renseignements sur les audiences du comité dans les transcriptions des réunions dans le [site Web](#) du comité.

1 TRANSPORTS

Transports fait la promotion de systèmes de transport sûrs et sécuritaires au Canada au moyen de lois et règlements, d'activités de supervision et d'activités d'éducation.

Observations du comité

Afin de permettre au comité de s'acquitter, en temps opportun, de son rôle d'étudier les plans des dépenses du gouvernement, le comité s'attend à ce que :

- **les ministères et organismes qui comparaissent devant lui soient représentés non seulement par des agents financiers supérieurs, mais également par des représentants ayant la compétence et les connaissances nécessaires pour expliquer le travail et les objectifs de leurs organisations;**
- les questions des membres du comité qui nécessitent une réponse écrite de la part des ministères et organisations soient répondues dans les meilleurs délais;

Le comité soutient le projet pilote du Secrétariat du Conseil du Trésor proposant une structure de crédits votés basée sur les programmes. Transports est le seul ministère participant à ce projet pilote et pour cette raison, le comité pourrait :

- convoquer à nouveau Transports afin d'évaluer les progrès accomplis;
- travailler de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor en lui offrant son expertise eu égard au cycle financier parlementaire.

1.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Transports demande des autorisations votées totalisant près d'un milliard de dollars, ce qui représente une baisse de 341,8 millions de dollars par rapport au montant demandé dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. L'organisation prévoit également des dépenses législatives de 266,3 millions de dollars, une diminution de 7,3 millions de dollars par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, pour un total net de 1,3 milliard de dollars au titre de ses dépenses budgétaires.

1.2 Sites contaminés

Transports est responsable de l'assainissement d'un certain nombre de [sites contaminés](#) sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Selon les représentants du ministère, les sites contaminés sous la responsabilité de Transports sont principalement des ports et des aéroports détenus par le ministère ou encore de telles installations dont le ministère a transféré la propriété tout en conservant la responsabilité de l'assainissement. Ces sites posent des risques pour la santé humaine et l'environnement et leur assainissement vise à éliminer ou réduire ces risques tout en éliminant le passif éventuel lié à la contamination de ces sites.

La baisse prévue des dépenses du ministère est principalement due à l'élimination du financement de divers programmes, dont le [Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux](#). Toutefois, le budget de 2016 propose un financement de 3,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années qui servirait notamment à entretenir et à mettre à niveau des biens d'infrastructure fédérale comme les ports pour petits bateaux et les aéroports fédéraux et au nettoyage de sites contaminés partout au pays. Selon les

représentants de Transports, il est possible que des sommes supplémentaires soient demandées par Transports dans le cadre des budgets supplémentaires des dépenses de 2016-2017 afin de poursuivre l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du ministère.

Afin d'en apprendre davantage au sujet des sites contaminés sous la responsabilité de Transports, le comité a posé plusieurs questions pour lesquelles il n'a pas reçu de réponses satisfaisantes. Les représentants de Transports se sont toutefois engagés à fournir des réponses écrites au comité, et ce dans les meilleurs délais

1.3 Embauches excédentaires en 2015-2016

Selon son *Rapport sur les plans et priorités 2016-2017*, Transports prévoit employer 5 072 personnes (équivalents temps plein) en 2016-2017 et ce nombre devrait diminuer à 5 012 pour l'année financière 2018-2019.

Les représentants ont expliqué que le ministère emploie présentement 5 290 employés¹ et aurait trop embauché en 2015-2016. Par conséquent, des ajustements internes ont dû être apportés à son budget. Afin de régulariser la situation et de veiller à réduire son effectif de quelques centaines de personnes, Transport a mis en place des mesures de contrôle et a été placé sous le contrôle externe du Secrétariat du Conseil du Trésor.

1.4 Projet pilote selon une structure de crédits basée sur les programmes

Transports fait partie d'un [projet pilote initié par le Secrétariat du Conseil du Trésor](#) visant à évaluer l'incidence d'une structure de crédits fondée sur les programmes à l'égard des subventions et contributions.

Selon le processus habituel, toutes les subventions et contributions du ministère auraient été inscrites sous un seul crédit dans le budget des dépenses et dans les lois de crédits. Toutefois, dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Transports demande plutôt son financement au titre des subventions et contributions sous trois crédits distincts, soient :

- Vote 10 – Portes d'entrée et corridors : 258,3 millions de dollars;
- Vote 15 – Infrastructures de transport : 103,2 millions de dollars;
- Vote 20 – Subventions et contributions – Autre : 38,1 millions de dollars.

Répondant aux questions du comité, les représentants de Transports ont expliqué que l'impact principal de ce changement est que le ministère doit maintenant obtenir l'approbation du Parlement s'il désire transférer des fonds entre ses trois votes liés aux subventions et contributions.

Le ministère évaluera les répercussions du projet pilote au cours des deux prochaines années et en fera rapport au Secrétariat du Conseil du Trésor.

¹ Selon le témoignage des représentants de Transports, ce nombre comprendrait des employés à temps plein et à temps partiel.

2 CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a pour mandat de promouvoir le bien-être des travailleurs canadiens, grâce à de l'information, à des activités d'éducation et à des outils qui favorisent la santé et la sécurité au travail, ainsi que la prévention des blessures et du stress en milieu de travail.

Observations du comité

En contribuant à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail fournit un important service à la population canadienne.

Comme le Centre met en œuvre un nouveau modèle de financement et cherche à élargir sa portée, il devra :

- éclaircir son mandat après la nomination d'un nouveau président et directeur général;
- relever de manière proactive les nouvelles occasions d'affaires;
- mieux recourir à ses partenaires aux quatre coins du pays; et
- recruter des spécialistes dans les domaines en expansion, comme celui de la santé mentale.

2.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail demande des crédits votés de 3 969 600 \$ et les postes législatifs prévus s'élèvent à 4 982 772 \$, soit un total des dépenses budgétaires de 8 952 372 \$.

Les crédits votés pour 2016-2017 demeurent inchangés par rapport à ceux du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, mais les postes législatifs prévus augmentent de 3 882 103 \$, ou 352,7 %.

2.2 Nouveau modèle financier

Pour faciliter sa croissance, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail met en œuvre un nouveau modèle financier.

Environ la moitié des fonds du Centre sont des crédits approuvés par le Parlement, et l'autre moitié, des revenus provenant d'activités à recouvrement de coûts (p. ex. aide fournie à un organisme pour l'élaboration d'un programme global de santé et de sécurité au travail). Auparavant, le Centre avait le pouvoir, par l'entremise de son crédit, de réutiliser les revenus perçus. Or, le processus d'affectation de crédits limite le montant pouvant être reporté à l'exercice suivant, d'où les revenus non utilisés qui sont reçus en fin d'exercice. Le Centre ne pouvait donc pas investir ses revenus excédentaires.

À compter de 2016-2017, le Centre utilisera l'autorisation de financement prévue dans la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* pour autoriser ses activités à recouvrement de coûts. Il semble que les dépenses budgétaires du Centre en 2016-2017 augmentent de 3,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente, mais le budget global du Centre demeure inchangé (environ 9 millions de dollars). Les revenus provenant d'activités à recouvrement des coûts qui étaient auparavant « portés » au crédit font maintenant partie des prévisions législatives.

2.3 Croissance de l'organisme

Les représentants du Centre ont indiqué au comité que le Centre devait croître pour mieux atteindre ses objectifs qui consistent, d'une part, à aider les Canadiens à créer des milieux de travail sains et sécuritaires et, d'autre part, à réduire les maladies et les blessures liées au travail. Les représentants croient que, grâce au nouveau modèle financier, le Centre pourra élaborer un plan d'affaires pluriannuel, investir dans l'infrastructure des TI et conserver son savoir-faire technique ainsi que sa réputation de centre d'excellence.

Bien que le nombre de consultations sur le site Web du Centre ait augmenté, l'organisme ne dispose pas de personnel de vente ni ne fait de publicité pour assurer sa croissance. Il compte plutôt sur son équipe de gestion, sur les médias sociaux et sur ses partenaires pour faire connaître ses produits et ses services de même que pour créer de nouvelles occasions d'affaires. Le centre pourrait développer un programme de marketing/vente afin de poursuivre de façon proactive des occasions d'affaires.

Les représentants ont signalé qu'on attendait la nomination d'un nouveau président et directeur général pour élaborer un nouveau plan d'affaires et éclaircir le mandat.

3 STATISTIQUE CANADA

Statistique Canada a comme mandat de recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques portant sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales de la population et sur l'état de celle-ci.

Observations du comité

L'année 2016 est une année de recensements pour Statistique Canada. Pour la première fois, Services partagés est responsable de l'infrastructure des technologies de l'information liée à cette activité. Le comité suivra donc avec intérêt :

- les dépenses réelles engagées par Statistiques Canada pour mener les recensements de 2016; et
- le déroulement du recensement et la qualité des services offerts par Services partagés à Statistique Canada.

3.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, Statistique Canada demande des crédits votés de 672 646 985 \$, une augmentation de 216 634 642 \$, soit 47,5% comparativement au *Budget principal des dépenses 2015-2016*. L'organisation rapporte également des dépenses législatives prévues s'élevant à 78 837 028 \$, une augmentation de 9 758 551 \$ (14,0 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, pour un total net des dépenses budgétaires de 751 484 013 \$.

Selon le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, l'augmentation des dépenses budgétaires de Statistique Canada est principalement attribuable aux deux éléments suivants :

- une augmentation de 209,4 millions de dollars pour le programme du Recensement de la population de 2016;

- une augmentation de 10 millions de dollars pour le Recensement de l'agriculture de 2016.

3.2 Un cycle de financement stable

D'entrée de jeu, les représentants de Statistique Canada ont expliqué au comité que, contrairement aux affirmations de certains médias, l'organisation n'a pas souffert de compressions budgétaires disproportionnées, par rapport aux autres ministères et organismes, au cours des dernières années. Selon eux, en excluant le financement cyclique lié au recensement, le budget de Statistique Canada est demeuré plutôt stable.

Répondant aux questions du comité, les représentants ont affirmé qu'au cours des dernières années, Statistique Canada a reçu de nouveaux fonds pour des projets tels que l'Initiative d'amélioration de l'indice de prix à la consommation² et que, dans le budget de 2016, il est prévu que Statistique Canada reçoive notamment 4,9 millions de dollars pour une nouvelle enquête sur la sécurité financière et la richesse des ménages.

3.3 Le programme de recensement³ de 2016

Le comité a demandé des explications supplémentaires au sujet de l'augmentation de plus de 226,4 millions de dollars des demandes de financement de Statistique Canada dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017* par rapport à l'exercice précédent.

Les représentants ont tout d'abord expliqué que l'augmentation des montants demandés par Statistique Canada en 2016-2017 s'expliquait principalement par le *Programme du recensement de 2016*⁴. Les fonctionnaires ont expliqué que le financement lié aux recensements suit un cycle de sept ans et que des montants sont demandés à chacune des années de ce cycle. Ils ont ajouté que l'essentiel des dépenses survient au cours de cinq des sept années du cycle et que près de 54 % du financement total est requis l'année de la tenue du recensement. Les dépenses supplémentaires sont principalement liées aux salaires versés aux 35 000 personnes qui sont embauchées sur une base temporaire afin de conduire cette activité.

Les représentants ont également indiqué que le recensement de 2016 serait le premier où la responsabilité des services liés à la technologie de l'information serait transférée à Services partagés. Selon eux, le tout représente un changement important pour Statistique Canada.

Enfin, les représentants ont expliqué que pour les années où il n'y a pas de recensement, le ministère réduit significativement ses effectifs, mais emploie certains employés qui s'affairent à mener des activités comme préparer le prochain recensement.

² En 2009, Statistique Canada a lancé l'Initiative d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation. L'objectif de ce projet de cinq ans était de produire une mesure améliorée de la variation des prix à la consommation au Canada, sur la base de méthodologies de grande qualité reconnues au niveau international et d'une infrastructure technique plus efficace.

³ Le Programme du recensement brosse un portrait statistique du pays tous les cinq ans. Le dernier recensement a été mené en mai 2011 et comportait le Recensement de l'agriculture, le Recensement de la population et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

⁴ La différence de financement demandé au titre des Programmes de recensement de 2016 entre 2016-2017 et l'année précédente s'établit à 191 125 000⁴ \$, ce qui représente 84,4% de la demande supplémentaire de financement de Statistique Canada dans le *Budget des dépenses 2016-2017* par rapport au *Budget des dépenses de 2015-2016*.

4 STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE

Créée en 2015⁵, la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique cumule les mandats de la Commission canadienne des affaires polaires et du programme de la Station auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Elle est chargée d'approfondir les connaissances sur l'Arctique et de renforcer les sciences et la technologie polaires.

Observations du comité

Le comité est d'avis que la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique fournira une contribution vitale à la compréhension scientifique et à la création de technologies adaptées aux régions polaires du Canada.

À mesure qu'elle prend de l'expansion, la Station devra s'assurer que :

- les habitants du Nord tirent parti des possibilités d'emploi et des nouveaux logements; et
- ses activités scientifiques et de recherche sont orientées vers les résultats.

4.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique demande un crédit approuvé de 18 853 197 \$ et prévoit des dépenses législatives de 622 077 \$, soit des dépenses budgétaires totales de 19 475 274 \$.

L'exercice 2016-2017 marque la première année complète d'exploitation de la Station. Elle n'a pas reçu de crédit dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, mais elle a reçu 263 077 \$ dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*.

4.2 Essor

La Station de recherche en est à sa première année complète d'exploitation comme entité indépendante, mais elle se trouve à la troisième année d'un cycle de croissance quinquennal. Dotée au départ d'un effectif de 16 employés en 2015, elle accueillera 10 à 12 autres employés cette année et prévoit compter de 65 à 75 employés en 2018-2019, lorsqu'elle atteindra son niveau maximal de fonctionnement, avec un budget annuel de 29 millions de dollars.

Les représentants ont dit au comité qu'en raison de son taux de roulement élevé, qui est d'environ 25 à 30 % par année, la Station est en perpétuel état de recrutement. Elle prendra des mesures préalables à l'emploi et de renforcement des capacités pour pouvoir embaucher des Inuits. Elle ne pense pas avoir de mal à recruter des employés dans les domaines scientifique et technologique, car elle reçoit plus de 600 demandes d'emploi de diplômés souhaitant travailler dans le Nord.

⁵Bien que l'appellation « Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique » soit l'appellation légale de l'organisme, celui-ci est aussi connu sous le nom de « Savoir polaire Canada ».

4.3 Logement

La Station prévoit que la plupart de ses employés, soit non moins de 80 %, travailleront au siège à Cambridge Bay, au Nunavut, les autres étant affectés à un bureau satellite dans la région de la capitale nationale et dans quelques bureaux dans d'autres collectivités du Nord.

L'un des facteurs qui influent sur la capacité d'expansion de la Station est le manque de logements à Cambridge Bay. C'est pourquoi elle construit des logements pour son personnel; six unités pourront être occupées sous peu et dix autres devraient l'être l'an prochain.

Pour éviter de provoquer le ressentiment parmi les membres de la collectivité et pour leur fournir des avantages à long terme, la Station continuera de travailler en collaboration avec la collectivité et avec des organismes fédéraux afin de trouver des options novatrices pour son prochain projet domiciliaire. Elle doit aussi veiller à ce que les logements soient construits selon un code du bâtiment approprié pour l'Arctique.

4.4 Science

Les représentants ont expliqué que le principal objectif de la Station pour la prochaine année est de tirer parti de son programme de recherche scientifique et technologique, qui comporte quatre volets :

1. l'utilisation d'énergies renouvelables et de remplacement dans le Nord;
2. l'état actuel de l'environnement dans le Nord;
3. les changements dans la cryosphère du Nord : pergélisol, glace de mer, glaciers et neige;
4. des innovations pour la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure dans le Nord.

Le programme scientifique et technologique de la Station cherche avant tout à profiter aux habitants du Nord et à réduire le plus possible ses impacts sur l'environnement.

La Station a établi un plan de travail détaillé pour son programme de subventions et de contributions et recourra à un processus concurrentiel soumis à l'examen des pairs pour assurer l'excellence technique des demandeurs.

5 AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Commission canadienne de sûreté nucléaire est responsable de l'évaluation des projets nucléaires et l'Office national de l'énergie évalue les projets d'oléoducs réglementés par le gouvernement fédéral, L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est responsable de l'administration globale du processus fédéral d'évaluation environnementale pour tous les autres projets. Elle effectue des évaluations environnementales des projets désignés, participe à des consultations publiques et promeut l'utilisation d'évaluations environnementales stratégiques pour éclairer les décisions du gouvernement fédéral au sujet des grands projets.

Observations du comité

Le comité croit que, pour améliorer son efficacité, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pourrait profiter du prochain examen du processus d'évaluation environnementale pour :

- créer d'autres mécanismes de consultation et des occasions pour le public de faire part de ses commentaires et inquiétudes sans retarder le processus d'évaluation; et,
- coordonner son processus d'évaluation avec les provinces afin de respecter le délai prévu par la loi.

5.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale demande des crédits votés de 27 512 578 \$ et prévoit des dépenses législatives de 3 398 457 \$, soit des dépenses budgétaires totales de 30 911 035 \$.

En 2016-2017, le crédit voté de l'Agence augmente de 11 920 959 \$ (76,5 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, en raison du renouvellement des fonds affectés au Bureau de gestion des grands projets et aux consultations avec les Autochtones.

5.2 Consultations publiques

Les consultations publiques font partie intégrante du processus d'évaluation environnementale de l'Agence. Des membres du comité se sont demandé si l'on pouvait utiliser d'autres mécanismes de consultation pour permettre au grand public d'exprimer ses opinions et ses préoccupations au gouvernement fédéral au sujet de certains projets ou de l'environnement.

Des représentants de l'Agence ont indiqué qu'ils ont la marge de manœuvre voulue pour modifier le processus d'évaluation afin de tenir compte du niveau de préoccupation du public à l'égard de certains projets. Pour les petits projets, les consultations publiques peuvent comporter des séances ouvertes aux membres des communautés locales, la présentation d'observations écrites et la publication d'information sur les projets soit en ligne, soit dans des bibliothèques locales. En ce qui concerne les projets de plus grande envergure ou qui prêtent davantage à controverse, on utilise habituellement un processus plus élaboré qui prévoit davantage de séances d'information publique et de tribunes.

5.3 Délais établis pour les évaluations environnementales

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* prévoit un délai de 365 jours pendant lequel l'Agence doit mener à bien les évaluations environnementales.

Les représentants de l'Agence ont indiqué que le délai peut être temporairement suspendu si l'Agence a besoin de renseignements supplémentaires du promoteur du projet. Le temps nécessaire pour recueillir des renseignements et la qualité des renseignements recueillis par l'Agence ont une incidence sur l'échéancier de l'évaluation environnementale.

Les représentants ont également indiqué que les délais fixés dans la *Loi* pour les évaluations environnementales amoindrissent la capacité de l'Agence de faire concorder ses processus avec ceux des provinces. Plus de souplesse dans la gestion des délais améliorerait la coordination fédérale-provinciale des évaluations environnementales des projets et réduirait les doublons inutiles.

5.4 Évaluations environnementales conjointes

Comme les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent mener des évaluations environnementales, certains projets peuvent être soumis à plusieurs évaluations.

Des membres ont posé des questions sur les possibilités de mener des évaluations conjointes ou en collaboration pour les mêmes projets. Les représentants ont expliqué que depuis vingt ans, l'Agence a pour objectif de développer sa capacité d'organiser les évaluations environnementales de manière à permettre les évaluations conjointes de projets en particulier.

Selon le cadre législatif actuel, l'Agence est habilitée à remplacer le processus environnemental fédéral par un processus provincial si elle le juge à-propos. De plus, il existe des ententes entre l'Agence et les gouvernements provinciaux qui autorisent ces derniers à mener le processus d'évaluation environnemental tandis que le gouvernement fédéral coordonne le soutien technique offert aux partenaires participant au processus d'évaluation.

6 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor prépare les budgets principaux et supplémentaires des dépenses qui sont présentés au Parlement pour approbation conformément à un projet de loi de crédits. Il fournit également des instructions aux ministères pour la préparation de leurs rapports sur les plans et les priorités et de leurs rapports sur le rendement, lesquels établissent un lien entre l'information financière et les données sur le rendement.

Observations du comité

Le comité examinera avec intérêt les propositions concrètes émanant du Secrétariat qui :

- harmoniseraient le budget avec le budget principal des dépenses;
- produiraient une meilleure information sur le rendement aux parlementaires et aux Canadiens, afin de présenter :
 - des projections financières claires et crédibles sur les prévisions de dépenses des ministères; et
 - de l'information spécifique et mesurable sur le rendement.

6.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le Secrétariat du Conseil du Trésor demande des autorisations votées totalisant 6 099 785 836 \$, ce qui représente une baisse de 321 976 572 \$, soit 5,0 %, par rapport au montant demandé dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. L'organisme prévoit également des dépenses législatives de 471 020 193 \$, soit un total net de 6 570 806 029 \$ au titre de ses dépenses budgétaires.

6.2 Harmonisation du budget et du budget principal des dépenses

Comme le budget principal des dépenses est préparé avant le budget, les nouvelles dépenses annoncées qui figurent dans le budget ne sont pas incluses dans le budget principal des dépenses, mais elles le sont dans le budget supplémentaire. C'est pour cela que le budget et le budget principal des dépenses ne concordent pas et que les parlementaires ont du mal à comprendre le budget total des organismes pour l'exercice qui vient.

L'honorable Scott Brison, président du Conseil du Trésor, a informé le comité que le Secrétariat s'affaire à mieux harmoniser le budget et le budget principal des dépenses. Selon le ministre, la présentation du budget principal des dépenses au Parlement après que le budget a été présenté permettrait au gouvernement d'inclure des postes budgétaires importants dans le budget principal des dépenses, ce qui accélérerait la réalisation des objectifs prioritaires du gouvernement, assurerait la communication de l'information au Parlement de façon plus cohérente et éliminerait sans doute la nécessité de présenter un budget supplémentaire des dépenses au printemps.

Pour apporter ce changement, la Chambre des communes doit modifier son Règlement de manière à exiger le dépôt du budget principal des dépenses au plus tard le 1^{er} mars. Les représentants du Secrétariat ont indiqué qu'il faudra peut-être deux ans pour harmoniser les documents, chose qui serait faite pour l'ensemble du gouvernement, et jusqu'à huit ans pour bien harmoniser le tout.

Le ministre a suggéré au comité d'examiner les pratiques de l'Australie, de l'Ontario et du Québec, où les documents budgétaires sont harmonisés.

6.3 Communication des résultats

Le ministre a également fait savoir au comité que le Secrétariat cherche des moyens d'améliorer les rapports du gouvernement sur le rendement des nombreux programmes et services. Plus précisément, le Secrétariat cherche à faciliter la compréhension des rapports sur les plans et les priorités et des rapports sur le rendement ministériel, en mettant l'accent sur les mesures, les jalons et les résultats. Ainsi, les parlementaires et les Canadiens pourront mieux tenir le gouvernement responsable de l'écart entre ce que les organismes fédéraux disent qu'ils vont faire et ce qu'ils font en réalité.

7 RESSOURCES NATURELLES

Ressources naturelles soutient le développement et l'utilisation responsable des ressources naturelles du Canada et la compétitivité des produits provenant des ressources naturelles du pays, en particulier dans les domaines de l'énergie, des forêts, et des minéraux et métaux.

Observations du comité

D'après le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le financement de Ressources naturelles diminue, mais des fonds supplémentaires ont été annoncés dans le budget de 2016 pour le Ministère.

Le comité s'attend à ce que, grâce à l'harmonisation du budget et du budget principal des dépenses, proposée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, il soit possible de présenter les plans de dépenses complets de Ressources naturelles et des autres ministères et organismes.

En outre, au moment de renouveler les programmes appuyant les industries des ressources naturelles et d'élaborer de nouveaux programmes d'énergies propres, Ressources naturelles doit s'assurer que ses programmes sont conçus et exécutés de manière à répondre aux besoins des diverses régions du Canada.

7.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Ressources naturelles demande un crédit approuvé de 795 802 181 \$ et prévoit des dépenses législatives de 796 716 572 \$, soit des dépenses budgétaires totales de 1 592 518 753 \$.

Le crédit approuvé de Ressources naturelles en 2016-2017 baisse de 180 321 284 \$, soit 18,5 %, et ses dépenses budgétaires totales diminuent de 621 957 958 \$, soit 28,1 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

7.2 Budget

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le total des crédits votés pour Ressources naturelles diminue de 18,5 % par rapport à l'année précédente, mais les représentants ont indiqué que ces crédits ne changent pas beaucoup par rapport à 2015-2016 (après réduction des ressources affectées directement à Énergie atomique du Canada limitée pour le Programme des responsabilités nucléaires héritées) parce que le budget de 2016 prévoyait de nouveaux fonds importants pour le Ministère, qui seront vraisemblablement présentés au Parlement dans le budget supplémentaire des dépenses.

7.3 Foresterie

Le budget de 2014 prévoyait 90,4 millions de dollars répartis sur quatre ans pour le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière⁶. Le *Budget principal des dépenses 2016-2017* prévoit une augmentation de 14,1 millions de dollars pour ce programme.

Les représentants ont fait savoir au comité que Ressources naturelles travaille étroitement avec FPInnovations, partenaire dans l'exécution de ce programme, et finance des recherches dans divers domaines : bioénergie, biomatériaux, produits biochimiques et prochaine génération de produits de construction. Les représentants n'étaient pas en mesure de confirmer l'état des modifications prévues au code du bâtiment pour permettre la construction de grands immeubles en bois, mais ils se sont engagés à fournir l'information au comité à une date ultérieure.

⁶ Finances Canada, [Sur la voie de l'équilibre : créer des emplois et des opportunités](#), Ottawa, 2014, p. 166.

En 2016-2017, plus de fonds sont affectés au programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, mais le Programme des collectivités forestières et le réseau canadien de forêts modèles ont été éliminés progressivement et ne sont pas renouvelés.

7.4 Énergie propre

Les crédits votés de Ressources naturelles pour 2016-2017 diminuent de 21,8 millions de dollars en raison d'une réduction apportée à l'initiative écoÉNERGIE pour les biocarburants. Les représentants ont indiqué que cette initiative est maintenue, mais qu'elle prendra fin en 2017. Le budget de 2016 prévoyait 62,5 millions de dollars sur deux ans pour les bornes de recharge de véhicules électriques et les stations de ravitaillement pour véhicules fonctionnant au gaz naturel et à l'hydrogène. Les premiers ministres ont signalé cette question dans la *Déclaration de Vancouver*, car le secteur des transports est responsable d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Selon les représentants, le programme est toujours en voie d'élaboration et vise à encourager les gens à acheter des véhicules à carburant de remplacement. Des bornes de recharge et des stations de ravitaillement seront installées dans les provinces en fonction de leurs besoins.

8 ENVIRONNEMENT⁷

Environnement est une organisation scientifique diversifiée chargée de protéger l'environnement naturel.

Observations du comité

Compte tenu des enjeux, des investissements et du nombre de ministères impliqués, entre autres dans le cadre du Programme de la qualité de l'air, le comité souhaite :

- obtenir des informations complètes et pertinentes lui permettant d'évaluer les résultats de l'ensemble des projets du Programme de la qualité de l'air, ce qui permettra un meilleur alignement de ses priorités; et
- suivre l'évolution de l'ensemble des programmes liés à l'atténuation des changements climatiques sous la responsabilité d'Environnement et d'autres ministères afin de s'assurer de leur efficacité et leur efficacité.

8.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, Environnement demande des crédits votés de 820 156 352 \$, une diminution de 53 213 338 \$ (6,1 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, et rapporte des dépenses législatives prévues de 81 932 846 \$, une diminution de 5 748 540 \$ (6,6 %) par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*, pour des dépenses budgétaires totales de 902 089 198 \$.

Selon le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, la diminution nette des dépenses budgétaires d'Environnement est principalement attribuable à une diminution de 90,9 millions de dollars du

⁷ Bien que son nom légal demeure à ce jour « Environnement », le ministère est maintenant connu sous le nom d'[Environnement et Changement climatique Canada](#).

financement pour le Programme de la qualité de l'air, compensée, en partie, par une augmentation de 40,2 millions de dollars du financement pour le Fonds de technologies du développement durable.

8.2 Programme de la qualité de l'air

Dans son budget de 2011, le gouvernement du Canada a lancé le Programme de la qualité de l'air. Cette mesure s'ajoutait alors à celles prises par le gouvernement afin de contrer les changements climatiques et la pollution atmosphérique dans le but d'assurer un environnement propre et sain aux Canadiens. Depuis son lancement, le Programme a reçu plus de 1,5 milliard de dollars du gouvernement fédéral⁸.

Les représentants d'Environnement ont expliqué que bien que le *Budget des dépenses 2016-2017* affichait une réduction des dépenses pour le Programme de la qualité de l'air, le budget de 2016 propose notamment de fournir près de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. Il est donc probable qu'Environnement demande des fonds supplémentaires dans le cadre des budgets supplémentaires de 2016-2017 afin de financer cette nouvelle annonce.

Les représentants ont ajouté qu'il s'agit d'un programme complexe et de grande envergure auquel participent neuf ministères fédéraux en collaboration avec les autorités compétentes des Premières nations et des Inuits ainsi que les provinces et territoires, par l'entremise de leurs ministères de l'environnement respectifs. Le travail et les objectifs poursuivis par le Programme de la qualité de l'air s'articulent autour de cinq thèmes principaux, soit :

- la réglementation de la qualité de l'air;
- l'énergie propre;
- le transport écologique;
- les mesures internationales; et
- l'adaptation.

Le comité s'est interrogé sur les difficultés inhérentes à la gestion et particulièrement l'atteinte d'objectifs dans le cadre d'initiatives horizontales d'envergure, comme le Programme de la qualité de l'air. Les représentants ont expliqué que ce n'était pas toujours facile de travailler avec plusieurs ministères sur un projet commun et que cela demandait des efforts concertés. Le Secrétariat du Conseil du Trésor reconnaît cette situation et exige que chacun des ministères impliqués déclare annuellement ses dépenses réelles pour chaque sous-programme lié au Programme de la qualité de l'air dans un rapport commun.

Les représentants ont ensuite expliqué que le financement au Programme de la qualité de l'air a notamment permis de soutenir les négociations dans le cadre des travaux, qui se sont échelonnés sur plusieurs années, qui ont mené à l'*Accord de Paris sur le climat*⁹.

Suite à l'Accord de Paris, un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a été élaboré, dans le cadre de la *Déclaration de Vancouver*. Cette déclaration, signée par

⁸ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Programme de la qualité de l'air](#).

⁹ [L'Accord de Paris sur le climat](#) a été signé par le premier ministre du Canada le 22 avril 2016.

le premier ministre et tous les premiers ministres des provinces et territoires a, entres autres, comme objectif de permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux.

9 ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Énergie atomique du Canada limitée est une société d'État qui est responsable du contrat à long terme conclu avec l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires nucléaires canadiens.

Observations du comité

Énergie atomique du Canada limitée, qui procède à la mise en œuvre du modèle à organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, doit prendre soin :

- d'atténuer convenablement les risques;
- d'optimiser les dépenses; et
- de s'acquitter sans tarder de la responsabilité du gouvernement en matière de déclasserment et de gestion des déchets.

9.1 Vue d'ensemble du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Énergie atomique du Canada limitée demande un crédit approuvé de 968 615 589 \$ et ne prévoit pas de dépenses législatives, selon la ventilation suivante :

- Déclasserment et gestion des déchets : 529,8 millions de dollars;
- Laboratoires nucléaires : 438,8 millions de dollars.

Le crédit approuvé d'Énergie atomique du Canada limitée en 2016-2017 augmente de 866 472 589 \$, soit 848,3 %, et ses dépenses budgétaires totales augmentent de 849 472 589 \$, soit 713,0 %, en comparaison du *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Il est à noter qu'en 2015-2016, Énergie atomique du Canada limitée a reçu des crédits approuvés supplémentaires de 217 183 692 \$ dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses.

9.2 Modèle d'organisme gouvernemental, exploité par un entrepreneur

Énergie atomique du Canada limitée applique pour la première année le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur pour la gestion des laboratoires nucléaires du gouvernement fédéral. Le rôle principal de l'organisme est de surveiller l'exécution du contrat avec l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada, un consortium de quatre sociétés privées. Les représentants ont subséquemment fourni les noms des sociétés au comité : CH2M Hill, WS Atkins, Fluor et SNC Lavalin.

Les représentants ont indiqué au comité que, pour atténuer les risques, ils avaient inséré des garanties dans les conditions du contrat.

Par exemple, dans certains domaines, dont les travaux de déclasserement, Énergie atomique du Canada a conclu une entente avec l'entrepreneur pour partager les risques, en fixant un prix cible auquel l'entrepreneur convient d'effectuer certains travaux. Si les coûts réels des travaux sont inférieurs au prix cible, l'entrepreneur et le gouvernement se partagent la différence et, s'ils sont supérieurs, ils se partagent les coûts additionnels.

9.3 Déclasserement

Le gouvernement fédéral estime à plus de sept milliards de dollars son passif lié aux déchets radioactifs et au déclasserement après une soixantaine d'années de recherche et de développement nucléaires. Trois sites sont contaminés sur lesquels se trouvent quelque 122 immeubles désaffectés : Chalk River, le laboratoire de Whiteshell et la région de Port Hope. On évalue qu'il faudra au gouvernement 70 ans pour s'acquitter de ses obligations en matière de déchets et de déclasserement, mais Énergie atomique du Canada espère en régler une bonne partie au cours de la prochaine décennie.

Les représentants ont indiqué que les niveaux de financement de l'organisme fluctueront un peu au fil des ans en raison de changements dans le profil des dépenses liées à la gestion des déchets et aux activités de déclasserement. On s'attend à ce que les coûts augmentent légèrement au cours des cinq à dix prochaines années, car le gouvernement s'efforcera d'intensifier ses activités de déclasserement. L'augmentation du budget de l'organisme en 2016-2017 est en partie reliée aux travaux supplémentaires de déclasserement. Par ailleurs, au cours des années précédentes, Ressources naturelles a régulièrement transféré des fonds à Énergie atomique du Canada pour l'Initiative de la région de Port Hope, qui figure maintenant dans le Budget principal des dépenses de l'organisme.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire surveille les activités de déclasserement et détermine les conditions dans lesquelles les sites peuvent être considérés comme « propres ». Les déchets sont placés dans des contenants qui sont entreposés dans des installations de stockage à long terme.

En ce qui concerne Chalk River, les représentants ont informé le comité que le Réacteur national de recherche universel arrêtera de fonctionner en mars 2018. On procède au réaménagement du site grâce à d'importants investissements en immobilisations qui permettront de poursuivre la mission scientifique et technologique du site.

ANNEXE – TÉMOINS QUI ONT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Énergie atomique du Canada limitée

Shannon Quinn, vice-présidente, Science, technologie et supervision commerciale
(20-04-2016)

Richard Sexton, agent principal de la transition par intérim, vice-président, Supervision du déclassement et de la gestion des déchets
(20-04-2016)

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Frank Leduc, vice-président, Finances et directeur principal des finances
(13-04-2016)

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Heather Smith, vice-présidente, Opérations
Juliet Woodfield, vice-présidente, Services intégrés et DPF
(19-04-2016)

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

Julie Brunet, directrice, Services généraux et ressources humaines
David J. Scott, président
(19-04-2016)

Environnement

Dan McDougall, sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique stratégique
Carol Najm, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Direction générale des finances
(20-04-2016)

Ressources naturelles

Kami Ramcharan, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur de la gestion et des services intégrés

Statistique Canada

Stéphane Dufour, statisticien en chef adjoint et DPF, Services intégrés
Connie Graziadei, statisticienne en chef adjointe, Recensement, opérations et communications
(19-04-2016)

Transports

Claude Corbin, directeur général, Planification financière et gestion des ressources
André Lapointe, sous-ministre adjoint, Services généraux et dirigeant principal des finances
(13-04-2016)

Secrétariat du Conseil du Trésor

Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
Marcia Santiago, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses
(12-04-2016)

L'honorable Scott Brison, C.P., député, président du Conseil du Trésor
Yaprak Baltacioglu, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada
Renée LaFontaine, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur des services ministériels
Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
(19-04-2016)